



AMRP
Association des Marcheurs
de la Région de Pontoise

Communiqué 4 de la FFRandonnée - 7 mai 2020

Bonjour à tous,

Dans la continuité des annonces du Premier Ministre et de celles de la Ministre des Sports concernant les activités physiques et sportives en fin de semaine dernière, et au regard des recommandations du Haut Conseil de la santé publique, la FFRandonnée propose à l'ensemble de son réseau de comités, clubs, dirigeants, licenciés, pratiquants, baliseurs... des règles et des recommandations de reprise de leurs activités de manière raisonnable et responsable à partir du 11 mai prochain.

La fédération étudie, depuis plusieurs semaines et en lien étroit avec son écosystème, des trajectoires de reprise de l'activité pour ses différents secteurs, avec la santé des pratiquants et des acteurs de ses réseaux pour seule boussole. Sa commission médicale a ainsi défini une doctrine sanitaire et médicale, qui a permis de construire les règles et recommandations spécifiques à chaque situation.

La fédération rappelle que la pratique d'une activité physique et sportive est un enjeu de santé publique, qui a pris encore plus d'importance dans la crise que nous traversons. Les activités de marche et de randonnée de par leur accessibilité en matière d'équipement, de technicité, de terrain de pratique, de coût... peuvent être pratiquées par tous et partout, et proposer une réponse simple à la reprise d'une activité physique.

D'une manière générale, les activités pourront se faire :

- Dans le respect d'une distanciation physique spécifique entre les pratiquants qui dépendra de la vitesse de marche et de randonnée et du risque de contamination par postillons et gouttelettes de transpiration. Ainsi des marcheurs évoluant à la vitesse classique de 4km/h veilleront à garder un espacement d'au moins 2 mètres, alors que des marcheurs à 6km/h s'espaceront d'au moins 5 mètres...
- Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte)
- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km ;
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum ;
- En extérieur ;
- Et sans bénéficier de vestiaires.

Les plages étant interdites aux publics jusqu'à nouvel ordre, la reprise du Longe côte – marche aquatique (et l'utilisation d'une partie d'itinéraire GR® ou PR traversant une plage) ne sera pas possible. La fédération défend la notion de « plage dynamique », qui permettrait aux pratiquants, grâce à la mise en place de couloir d'accès à l'eau, de s'adonner à leur passion.

En cliquant sur ce lien, vous trouverez le tableau qui expose les règles et recommandations édictées par la FFRandonnée pour la reprise des activités fédérales. Un nouveau point d'étape sera fait jeudi après-midi par le Premier Ministre pour préciser les dernières règles du déconfinement au 11 mai. Une deuxième phase avec des assouplissements potentiels des restrictions devrait également avoir lieu le 2 juin. Nous adapterons systématiquement le plan de reprise de nos activités fédérales et vous transmettrons une nouvelle version du tableau.

En parallèle la fédération étudie la réouverture de son siège, de sa e-boutique, de son centre d'information, de l'accueil du public...dans le respect de la sécurité de ses dirigeants, bénévoles et salariés. Elle donnera lieu à un plan de reprise spécifique, qui sera partagé avec les comités et clubs, notamment ceux employeurs.

Je sais compter sur vous pour transmettre très largement dans votre réseau ce message et le plan de reprise des activités de la FFRandonnée. Restez vigilants aux informations que nous ne manquerons pas de vous transmettre par mail, sur nos sites internet et sur les réseaux sociaux.

Et d'ici le 11 mai, restez et bougez chez vous, prenez soin de vous et de vos proches !

Sportivement

Le Président

Dider Babin